



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Position de la France dans le conflit sino-taïwanais

Question écrite n° 1308

Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le conflit latent entre la Chine et Taiwan. Le 20 mai 2024 l'élection du président Lai Ching-te à la tête de l'île a provoqué de vives inquiétudes dans la région quant à l'avenir des relations entre les différents pays de la mer de Chine. Sous la précédente mandature de Tsai Ing-wen, les tensions s'étaient déjà aggravées avec en point d'orgue la venue de Nancy Pelosi sur le sol taïwanais. Dès le 23 mai 2024, les forces armées de Chine ont entamé des manœuvres faisant craindre un éclatement de violence. Plus récemment, le lundi 14 octobre 2024, Taipei affirme avoir détecté 111 avions militaires chinois en deçà de la ligne médiane du détroit de Taïwan. Depuis 1949, une situation difficile mais pacifique entre la Chine et Taiwan a permis leur coexistence. La préservation de ce *statu quo* a été possible par la reconnaissance internationale d'une seule Chine. Cette doctrine est notamment celle de la France depuis 1965 et la présidence du général de Gaulle. Au-delà des considérations morales et philosophiques qui entourent cette politique diplomatique, c'est avant tout son apport pour la stabilité de la région qu'il faut considérer. Aujourd'hui, la situation semble pourtant s'envenimer, faisant craindre un embrasement général en mer de Chine. La puissance militaire du continent et les nombreux alliés de l'île, dont les États-Unis d'Amérique, laissent supposer un conflit de grande ampleur qui serait donc dévastateur en cas d'ouverture des hostilités. Sans porter préjudice à l'expression démocratique taïwanaise, ni à l'intégrité territoriale chinoise et en respect de sa tradition diplomatique, elle lui demande si la France compte conserver une position non-alignée afin de tout mettre en œuvre pour amorcer une désescalade et ainsi favoriser la reprise du dialogue entre la Chine et Taiwan.

Texte de la réponse

La politique de la France est constante depuis 1964 et n'a pas vocation à changer : nous reconnaissons une seule Chine et le gouvernement de la République populaire de Chine comme son unique gouvernement légal. Un conflit dans la zone aurait des conséquences considérables pour la sécurité et l'économie régionales et mondiales, et ne serait bénéfique à aucun pays. Nous appelons de façon continue au maintien de la paix et de la stabilité dans le détroit, et à la préservation du *statu quo*, qui en est aujourd'hui la meilleure garantie. Nous rappelons aussi de façon constante à nos interlocuteurs chinois aussi bien que taïwanais notre opposition à toute modification unilatérale du *statu quo*, a fortiori par le recours ou la menace de recours à la force et à la coercition, en invitant les deux parties au dialogue, afin d'éviter toute escalade. Le Président de la République a ainsi rappelé notre position au Président Xi Jinping lors de leurs entretiens en Chine en 2023 et en France en 2024. La France est fortement préoccupée par les tensions croissantes dans le détroit, qui se manifestent, entre autres, par des manœuvres militaires chinoises quotidiennes, et l'organisation, plusieurs fois par an, d'exercices militaires de grande ampleur. Nous avons exprimé notre préoccupation suite aux exercices menés par la Chine autour de l'île de Taiwan en octobre. Nous faisons partie des pays européens dont la Marine nationale effectue régulièrement des transits dans les eaux du détroit, qui sont l'occasion de rappeler notre attachement à la liberté de navigation et de survol, conformément au droit international. Une de nos frégates a ainsi transité dans le détroit le 28 octobre dernier.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Ferrer](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1308

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5557

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6647